



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 6 décembre 2024**

Dossier n°18 – Règlement intérieur Opéra-Odéon

L'UNSA ne participera pas au vote sur ce dossier .

En effet, comme d'autres organisations nous avons été ignorés des réunions de travail de celui-ci.

Nous estimons que lorsqu'un dossier doit être présenté en CST, vous devez de le transmettre à l'ensemble des organisations syndicales représentative au CST.

Nous avons tous le droit à la même information, et surtout au même moment. De plus, la représentativité syndicale au sein des services ou des directions ne doit pas être un élément sélectif.